

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
14 SEPTEMBRE 2024

PROPOSITION DE COTISATION VERSION 1

24 Mai 2024



ASSOCIATION MONDIALE
DES GUIDES ET DES
ECLAIREUSES

VERSION 1

PROPOSITION DE COTISATION

Sommaire

1. Introduction
2. Contexte
3. Section 1 : Réactions à la consultation sur l'examen des cotisations
4. Section 2 : Projet de méthodes de calcul des cotisations
5. Section 3 : Ajustements supplémentaires
6. Propositions de motions en vue de l'AGE
7. Prochaines étapes
8. Conclusion
9. Glossaire

1. Introduction

Lors de la 38^e Conférence mondiale de l'AMGE en 2023, la [Motion 12](#) a été approuvée par les Organisations membres (OM). Cette motion traitait de la durabilité de l'AMGE et comprenait un engagement de l'AMGE à " revoir le modèle actuel de cotisation, en tenant compte de l'offre future de l'AMGE et de la nécessité d'assurer la durabilité financière et opérationnelle ".

Une Assemblée générale extraordinaire (AGE) a été organisée pour se concentrer sur le résultat 3 de la Stratégie mondiale 2024-29, 'Une AMGE durable', et pour discuter et voter sur un nouveau modèle de cotisation. L'AGE aura lieu le samedi 14 septembre 2024.

Un large processus de consultation a eu lieu au cours des deux dernières années (mené par le Groupe de travail sur les cotisations en 2022 et, par la suite, par le Groupe de pilotage du projet de révision des cotisations en 2024), afin de revoir la méthode actuelle de calcul des cotisations de l'AMGE¹. Ce processus incluait des recherches sur d'autres organisations comparables, la modélisation financière de différents scénarios et la contribution exhaustive des OM et d'un groupe élargi d'experts (y compris les anciennes trésorières de l'AMGE, par exemple). Ce document est actuellement examiné par les Comités de l'AMGE concernés et diffusé auprès des OM pour recueillir les dernières réactions avant que le Conseil mondial n'élabore et ne finalise les propositions de motions et les documents connexes pour l'AGE.

Le document est divisé en trois sections :

- Section 1 – un résumé et une synthèse des commentaires et de nos réponses / mesures proposées en conséquence
- Section 2 – présentation de trois méthodes de calcul potentielles
- Section 3 – une série de paramètres/ajustements/procédures supplémentaires qui seront intégrés quelle que soit la nouvelle méthode de calcul des cotisations.

Le document conclut en expliquant le processus de proposition de motion(s) et de proposition d'amendement(s) pour l'AGE et les étapes suivantes.

2. Contexte

Les cotisations des membres représentent une source importante de financement pour soutenir les activités essentielles du secrétariat du Mouvement, garantissant ainsi le bon fonctionnement de l'AMGE en tant qu'organisation mondiale. Ces cotisations ne servent pas à financer directement des services spécifiques fournis aux membres. Pour continuer à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie 2024-29 de l'AMGE approuvée à la 38^e Conférence mondiale, les recettes issues des cotisations doivent être maintenues à un niveau similaire dans tout nouveau modèle.

¹ Le modèle de cotisation actuel a été adopté à Hong Kong lors de la 35^e Conférence mondiale en 2014.

Pour la période triennale actuelle (2024-26), les cotisations représentent 19% des recettes totales prévues au budget² et 32% des recettes non affectées prévues au budget³. Les recettes provenant des cotisations couvrent environ 65 % des dépenses de base pour les domaines de la 'gouvernance et de l'engagement des OM' et des 'services exécutifs et généraux'. Cela comprend des activités telles que les adhésions et le soutien aux Régions, les finances, les ressources humaines et les activités de gouvernance⁴.

3. Section 1 : Révision des cotisations Consultation

Le Conseil mondial adresse ses sincères remerciements à toutes les personnes et aux Organisations membres qui ont apporté des contributions utiles et constructives tout au long de ce processus de consultation.

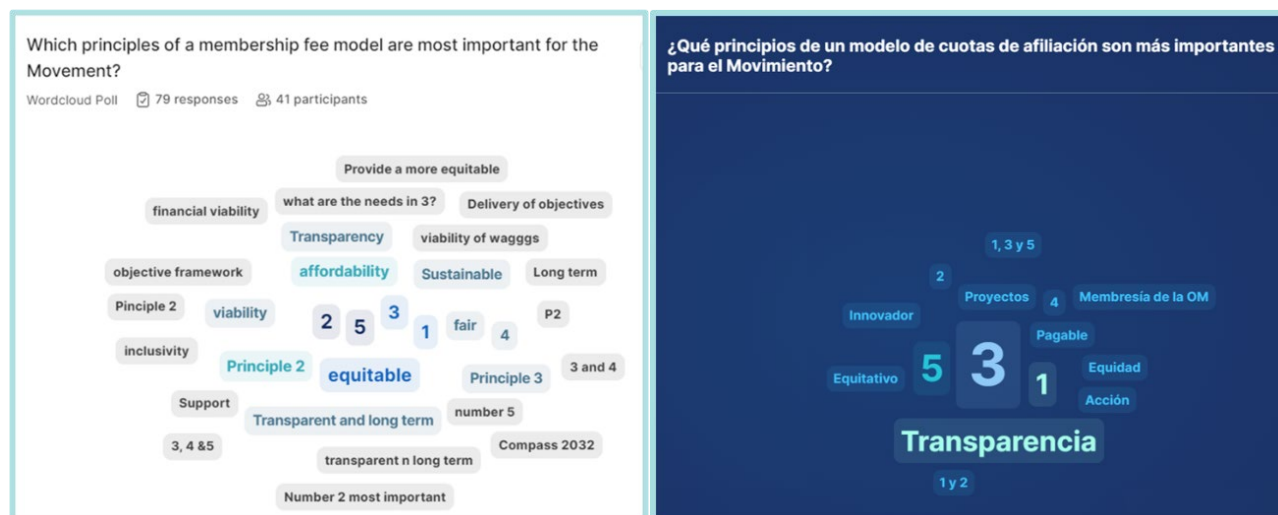
Quatre-vingt-quatorze (94) OM (61% de nos membres) ont participé aux consultations menées en différentes langues en mars et avril 2024 et cinquante-six (56) OM (37% de nos membres) ont répondu à notre enquête en ligne en avril 2024. Par ailleurs, un nombre important de réunions individuelles et d'échanges de courriels ont eu lieu avec un large éventail d'OM dans toutes les Régions.

Votre contribution est vitale car le modèle de cotisation doit être viable pour les OM afin de garantir la viabilité de l'AMGE et du Mouvement dans son ensemble.

3.1 Principes de calcul des cotisations

Les cinq principes proposés dans le dossier de consultation ont été appuyés par des recommandations visant à les simplifier pour une meilleure compréhension.

Les nuages de mots de certaines des sessions basées sur les langues sont présentés ci-dessous à titre d'information (notez qu'il n'y a pas d'image en arabe car cette session n'a pas utilisé cet outil) :



² Les revenus peuvent être généraux ou affectés. Les revenus généraux peuvent être utilisés à toute fin qui soutient la mission et la vision de l'AMGE, directement ou indirectement. Il s'agit d'une source de financement flexible pour une organisation souple. Les dons affectés ne peuvent être utilisés que dans un but précis (par exemple, les revenus provenant de Dove peuvent être uniquement utilisés pour le programme Libre d'être Moi).

³ Voir la [Stratégie mondiale de l'AMGE 2024-29](#)

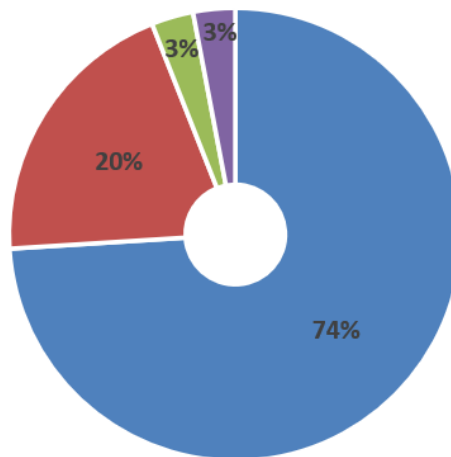
⁴ Conformément au budget présenté aux organisations membres, le budget pour 2025 et 2026 sera neutre en termes de coûts. Il est important de noter que ce budget est calculé sur la base des recettes et de la politique actuelles en matière de cotisations. L'assemblée générale extraordinaire (AGE) de septembre examinera une nouvelle politique en matière de cotisations. Si cette politique est approuvée et que l'AMGE reçoit moins que ce qui est actuellement prévu, l'AMGE devra revoir sa stratégie. L'AMGE ne peut plus changer grand-chose sans apporter des changements significatifs à sa structure et à son travail.



Le graphique circulaire ci-dessous montre que 94 % des OM qui ont répondu à l'enquête ont approuvé ces principes.

Graphique 1 : Soutien des OM aux principes relatifs aux cotisations

Pourcentage d'OM soutenant les principes proposés



■ Soutien fort ■ Faible soutien ■ Faible opposition ■ Forte opposition

Sur cette base, voici les principes simplifiés que le Conseil mondial prévoit d'adopter :
Le modèle de cotisation doit :

1. Appuyer la mise en œuvre de la stratégie de l'AMGE
2. Utiliser une méthodologie équitable, transparente et objective.
3. Fournir un modèle durable pour soutenir un Mouvement⁵ fort et prospère aujourd'hui et à l'avenir.

⁵ Le 'Mouvement' fait référence à l'AMGE, aux OM et à leurs membres.

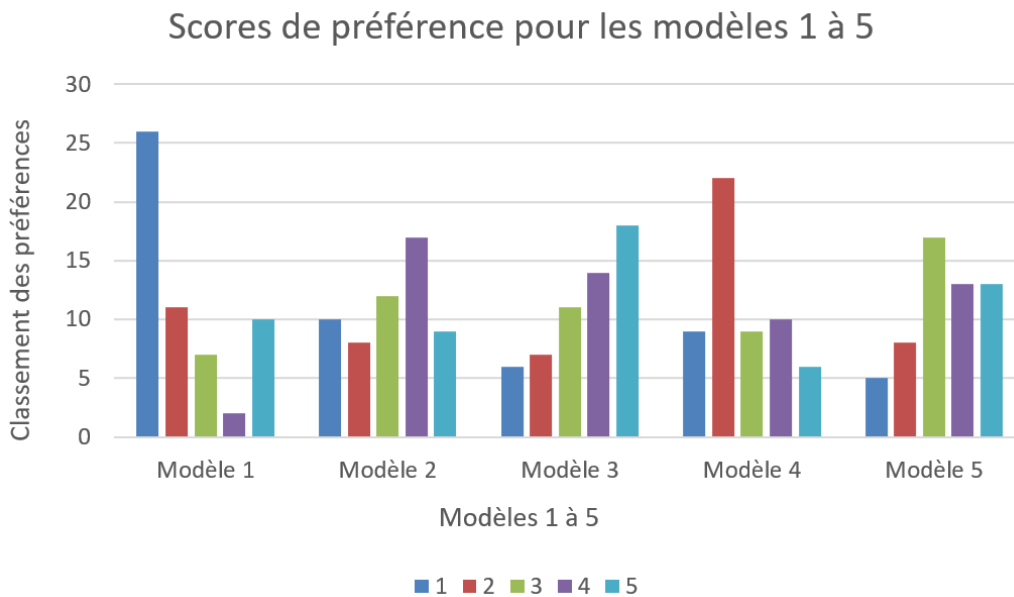
3.2 Modèles de cotisation

Cinq modèles ont été étudiés dans le dossier de consultation du projet d'examen des cotisations, qui examinait divers aspects des méthodologies potentielles. Les OM ont également été invitées à proposer de nouvelles approches non décrites dans le dossier de consultation, mais aucune idée significativement différente susceptible d'offrir un modèle de financement durable n'a été avancée. Par exemple, "demander aux OM ce qu'ils trouveraient raisonnable de payer à l'AMGE" pourrait être souhaitable au niveau de l'OM individuel mais fournirait un revenu imprévisible à l'AMGE.

Les répondants à l'enquête ont été invités à classer chaque modèle par ordre de préférence, '1' étant le modèle le plus préféré et '5' le modèle le moins désiré.

Graphique 2 : Scores de préférence pour les modèles 1 à 5

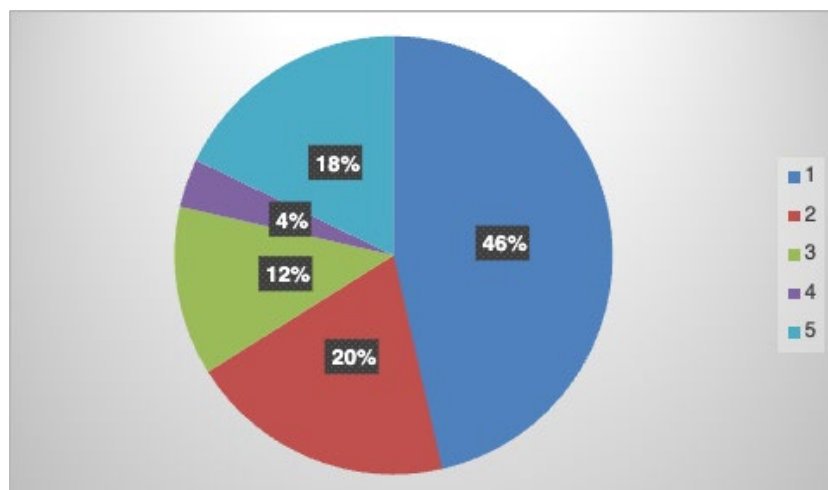
(où le classement le plus élevé = 1 et le plus bas = 5)



Comme vous pouvez le constater, le modèle 1 (basé sur la méthodologie existante) a reçu le plus grand soutien (comme le montre le graphique 3, 66 % des OM ont classé ce modèle parmi leurs deux modèles préférés). Ces données quantitatives sont étayées par les commentaires qualitatifs recueillis lors des consultations élargies de 2022 et 2024, qui suggèrent qu'il reste important que toute méthode de tarification reflète d'une manière ou d'une autre la taille d'une organisation de marché et sa richesse globale relative.

Graphique 3 : Soutien le plus fort au modèle 1

(où le classement le plus élevé = 1 et le plus bas = 5)



Le concept d'une contribution de "solidarité" a été apprécié dans le modèle 2. Toutefois, certains craignent que cette contribution soit perçue comme volontaire, ce qui ne permettrait pas d'atteindre un niveau durable de cotisations. Par conséquent, il est recommandé que le principe des contributions volontaires de solidarité aux OM et à l'AMGE soit appliqué à tout modèle futur.

C'est le modèle 3 qui a obtenu le plus grand nombre de mauvaises notes (32% des répondants l'ont classé en dernière position). Alors qu'un nombre significatif d'OM ont indiqué que la situation financière de leur organisation était plus faible que ce que reflète la mesure de la richesse de leur pays, nous avons également entendu que de nombreuses OM ne pensaient pas que le modèle 3 pouvait être mis en œuvre de manière efficace ("Le modèle 3 est le moins préférable, en raison du travail pour l'AMGE et des différentes manières de calculer les revenus restreints/non restreints"). Par conséquent, il est recommandé que la nouvelle politique en matière de cotisations inclue la flexibilité nécessaire pour répondre aux défis financiers spécifiques aux OM, mais que le modèle 3 ne soit pas retenu.

Le modèle 4 a été le mieux classé, 55 % des répondants l'ayant placé parmi leurs deux premiers choix, et il a donc été développé en tant qu'option C dans le présent document. Pour construire l'option C, une redevance basée sur les tranches de recensement doit être créée pour les OM moins développées économiquement et le modèle 5 a donc été adapté et construit en tant qu'option B pour répondre à cette exigence.

Par conséquent, trois options sont proposées dans la section 2 en vue d'un examen et d'une analyse plus approfondis - elles correspondent le plus étroitement aux modèles 1, 4 et 5 du dossier de consultation. Toutefois, un nombre important d'ajustements, proposés lors de la consultation, ont également été appliqués, et nous les appellerons donc options A, B et C dans le présent document.

En résumé, il n'existe pas de calcul "parfait" des cotisations, mais le nouveau modèle devrait rester largement basé sur la taille et la richesse relative du MO.

3.3 Résumé des réactions à la consultation

Le tableau ci-dessous résume les informations clés de la consultation et présente l'action proposée à l'AMGE en réponse. Les propositions notées dans le tableau ci-dessous sont ensuite incorporées dans les options partagées dans les sections 2 et 3.

Retour d'information reçu	Solutions proposées
Tout le monde n'était pas au courant du travail sur l'offre de l'AMGE qui a eu lieu au cours du dernier trimestre de 2023 et n'a pas eu l'impression que ce travail était aussi complet qu'il aurait pu l'être.	Aborder ce sujet au début de l'AGE pour aborder l'essence plus large de la motion 12 et les progrès vers 'une AMGE durable'.
Certains sont frustrés par le fait qu'il n'est pas prévu de modifier le revenu total provenant des cotisations des membres.	La Stratégie mondiale 2024-2029 de l'AMGE ne peut être réalisée qu'avec les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. La cotisation des membres représente 19% du revenu total, ce que le Conseil mondial ne considère pas comme déraisonnable pour une association de membres. Ce revenu de cotisation a été reflété dans le budget pour le triennat 2024-2026 qui a été approuvé lors de la Conférence mondiale dans le cadre de la stratégie de l'AMGE (motion 4).
Réflexions sur l'importance d'une cotisation pour toutes les OM.	Même si certains membres à part entière ne paient actuellement que 170 GBP par an, on a généralement estimé qu'il était important que chaque OM verse une contribution équitable pour se sentir comme un

	<p>partenaire égal au sein du Mouvement ("Il devrait y avoir une cotisation minimale pour tous les membres...").</p> <p>Il est donc proposé que chaque OM continue à verser une cotisation.</p>
<p>Le RNB par habitant (méthode Atlas) est un outil raisonnable pour mesurer la richesse d'un pays, mais il peut y avoir des exceptions.</p>	<p>Conserver le RNB par habitant (méthode Atlas) car il s'agit d'un cadre global transparent et objectif fourni par la Banque mondiale.</p> <p>Dans chaque pays, un large éventail de facteurs tels que la croissance économique, l'inflation, les taux de change et la croissance démographique peuvent tous influencer le RNB par habitant (méthode Atlas).</p>
<p>Il n'y a pas de moyen possible, transparent ou objectif de calculer la richesse d'une OM. Lors de la consultation, nous avons entendu dire que "...ce sera compliqué si tout le monde utilise des principes comptables différents et donc difficile à gérer pour l'AMGE".</p>	<p>Ne pas poursuivre l'idée d'un modèle basé sur la richesse des OM (comme dans le modèle 3 du dossier de consultation) car il est trop difficile d'évaluer la "richesse des OM" et de collecter des informations à ce sujet.</p>
<p>La richesse d'un pays ne reflète pas toujours la richesse d'une OM.</p> <p>Lors de la consultation, nous avons entendu : "Prenez toujours en considération le fait que les données de la Banque mondiale sont obsolètes et restez prêts à accorder des réductions en fonction d'informations plus récentes sur le pays".</p>	<p>Comme indiqué ci-dessus, compte tenu des difficultés considérables que posent le calcul et la collecte d'informations sur la richesse des OM, il n'est pas possible d'inclure cet aspect dans la méthode de calcul des cotisations.</p> <p>Toutefois, le nouveau modèle prévoit la possibilité d'un examen au niveau de l'OM, si nécessaire.</p>
<p>Les tranches de richesse actuelles sont établies par l'AMGE et ne sont donc pas fondées sur des données externes et objectives.</p> <p>Par exemple, une citation de la consultation : "...soutient fortement un système basé sur quelque chose d'extérieur à l'AMGE, pour le rendre plus objectif et transparent, et plus pratique pour l'AMGE également".</p>	<p>Nous pouvons utiliser les groupes de revenus de la Banque mondiale comme base pour les nouvelles fourchettes de richesse de l'AMGE qui peuvent s'ajuster automatiquement entre les triennats, en fonction des changements de la Banque mondiale.</p> <p>La Banque mondiale répartit les économies des pays du monde en quatre groupes de revenus – faible revenu, revenu moyen inférieur, revenu moyen supérieur et revenu élevé ⁶.</p> <p>Les classements sont actualisés chaque année le 1er juillet et sont basés sur le RNB par habitant (méthode Atlas) de l'année précédente.</p>
<p>Réduire les pénalités financières pour la croissance et le développement des effectifs dans les OM.</p>	<p>Étendre à les autres tranches le plafond des frais de cotisation pour les OM comptant un grand nombre de membres, qui ne s'applique actuellement qu'aux OM classées dans les tranches B à D.</p> <p>Introduire une première année d'affiliation gratuite en guise de 'bienvenue à l'AMGE' pour les nouvelles OM. Diminuer la remise accordée aux Membres associés après leur première période triennale, reconnaissant</p>

⁶ Les catégories les plus récentes publiées par la Banque mondiale (1er juillet 2022) sont les suivantes : faible revenu <1 085 ; revenu moyen inférieur 1 086-4 255 ; revenu moyen supérieur 4 256-13 205 ; et revenu élevé >13 205 (tous les chiffres sont exprimés en dollars US).

	<p>ainsi leur progression vers le statut de Membre titulaire.</p> <p>Maintien de l'allègement transitoire, mais ajout d'un plafond limitant à 100 % l'augmentation de la cotisation pour tout mois spécifique entre deux périodes triennales⁷.</p> <p>Des mesures de transition s'appliqueront aux OM qui ont réduit leurs cotisations de la même manière, mais sans le plafond de 100 %, afin de garantir une réduction complète des cotisations d'ici la fin de la période triennale.</p>
<p>Valoriser et encourager les contributions financières des OM qui soutiennent le Mouvement et contribuent au principe de "solidarité". Étudier les possibilités pour une meilleure reconnaissance des principaux contributeurs.</p> <p>Nous avons entendu dire qu'il est souvent "...préférable que les OM soutiennent directement les OM, éventuellement dans leur propre région".</p>	<p>Introduire un processus clair et simple pour permettre des 'contributions de solidarité' volontaires afin de permettre le soutien MO-to-MO et la mise en œuvre de la stratégie de l'AMGE (comme la 'contribution de solidarité' dans le Modèle 2).</p> <p>Explorer les possibilités de reconnaissance pour les contributeurs les plus importants.</p>
<p>Une petite minorité d'OM s'est déclarée favorable à l'adoption d'une approche à plusieurs niveaux, en appliquant des méthodologies différentes selon les groupes d'OM.</p>	<p>L'option C de ce document comprend un modèle différencié de calcul des frais, basé sur la taille de l'OM et la richesse du pays.</p> <p>Dans l'option C, les OM des tranches de richesse A et B de la Banque mondiale voient leur cotisation fixée en fonction des tranches de membres, tandis que les OM des tranches de richesse C et D voient leur cotisation fixée en fonction des chiffres réels du recensement.</p>
<p>Réduire l'éventail des contributions des opérateurs afin de rendre le modèle plus équitable.</p> <p>Nous avons entendu : "Il devrait y avoir un montant maximum / minimum de livres sterling à payer par guide / scout.</p>	<p>Introduire un nouveau plafond maximum / minimum sur le taux par membre de 1,00 GBP et 0,01 GBP⁸.</p> <p>Actuellement, aucune Organisation membre ne peut payer à elle seule plus de 55 % des revenus totaux provenant des cotisations.</p> <p>La réduction du plafond à 50%⁹ est actuellement à l'étude.</p>
<p>Garantir que le modèle est viable à court, moyen et long terme.</p>	<p>L'introduction d'une approche standard de l'inflation pour tous les calculs de redevances. Cette approche sera automatiquement appliquée à chaque période triennale sur la base du taux d'inflation des prix à la</p>

⁷ Par exemple, une OM dont la cotisation s'élevait à £10 000 en 2023 et dont le nouveau montant s'élève à £ 30 000, serait plafonnée à 20 000 livres sterling (100 % supérieur à la cotisation initiale de 10 000 £) d'ici 2026. L'OM paierait l'augmentation de £10 000 sur les trois années de la période triennale en payant un tiers de l'augmentation chaque année (à savoir, £13 333 en 2024, £16 666 en 2025 et £20 000 en 2026). La nouvelle cotisation pour la période triennale suivante, une fois établie, pourrait également faire l'objet d'un allègement transitoire, le cas échéant.

⁸ Le Groupe de pilotage du projet de révision des cotisations a invité les OM qui seraient les plus touchées par ce nouveau plafond minimum à une réunion en juin pour discuter de cette proposition.

⁹ Cela n'entraîne pas de changement immédiat dans les revenus durant cette période triennale, étant donné qu'aucune OM ne paie actuellement à ce niveau.

<p>Les OM ont relevé, au cours de la consultation, des avantages et des inconvénients en matière de viabilité pour les modèles de recensement spécifique et de recensement par bandes. Par exemple, en faveur des bandes de recensement : "Cela donnerait à l'AMGE une plus grande certitude en matière de revenus en permettant certaines fluctuations des effectifs tout en conservant les mêmes tranches " ; et le point de vue opposé : "Le modèle de cotisation axé sur le nombre réel de membres facilite la planification budgétaire, est stable (les augmentations ou les diminutions ne sont pas brutales). Il est également plus facile à comprendre ... il évite les situations où l'organisation se trouve juste au-dessus d'un seuil et passe dans une tranche supérieure avec un petit nombre de membres".</p>	<p>consommation (IPC)¹⁰ du Royaume-Uni¹¹ pour les trois années précédentes.</p> <p>Concentrer le soutien au renforcement des capacités sur les OM qui connaissent une croissance significative et continuer à soutenir les OM pour qu'elles conservent leur adhésion.</p> <p>Continuer à utiliser les données de recensement les plus récentes communiquées à l'AMGE pour fixer les cotisations du prochain triennium.</p>
<p>La fluctuation des devises est un enjeu significatif pour un grand nombre d'OM. Beaucoup d'entre elles préféreraient payer leur cotisation dans leur monnaie nationale.</p>	<p>Il n'est pas viable ni équitable pour l'AMGE de supporter tous les risques liés à la fluctuation des devises pour les paiements effectués par 153 OM. Les OM peuvent demander à payer à l'avance le solde de leurs cotisations dues au cours de la période triennale afin de réduire les risques liés aux fluctuations de change (et de minimiser les frais bancaires).</p> <p>Le Fonds de soutien aux cotisations peut venir en aide aux pays confrontés à un effondrement significatif de leur monnaie.</p>
<p>Assurer le respect du paiement des cotisations.</p> <p>Nous avons entendu : "Il devrait y avoir une mesure en place pour s'assurer que les OM paient les cotisations à temps et que ceux qui en ont réellement besoin reçoivent un soutien".</p>	<p>Les factures sont envoyées en temps utile - toujours à la fin de l'année civile précédente (c'est-à-dire avec un préavis de 2 mois avant la date de paiement).</p> <p>Les OM continueront à connaître le montant de leur cotisation lors de la Conférence mondiale précédente.</p> <p>L'introduction d'une nouvelle date limite de paiement de la cotisation, fixée à la Journée mondiale de la Pensée (22 février), pour plus de clarté.</p> <p>Les cotisations importantes peuvent être payées en plusieurs fois.</p> <p>Les rapports sur les cotisations perçues et non versées sont transmis à tous les OM dans les rapports financiers trimestriels de l'AMGE.</p>
<p>Enjeux liés aux virements bancaires internationaux.</p>	<p>La plupart des OM paient leurs cotisations par virement bancaire.</p> <p>Cependant, pour certains OM, cette méthode présente des difficultés. L'équipe MARS soutient les</p>

¹⁰ L'indice des prix à la consommation (IPC) est une mesure de la variation moyenne, au fil du temps, des prix payés par les consommateurs urbains pour un panier de biens et de services de consommation.

¹¹ L'objectif d'inflation du Royaume-Uni est de 2 % par an et a toujours été inférieur aux mesures de l'IPC mondial au cours des deux dernières décennies.

	OM qui rencontrent ces difficultés. Lorsque les virements bancaires posent problème, l'équipe "Adhésion et soutien régional" peut fournir des conseils sur d'autres options de paiement.
Pour les OM européennes, la combinaison de la cotisation et de la contribution européenne peut rendre leur paiement total à l'AMGE inabordable.	Le modèle de contribution européen à partir de 2026 sera examiné lors de la conférence régionale européenne de 2025. Une certaine flexibilité est potentiellement permise en 2025 et 2026 pour procéder à tout ajustement nécessaire dans l'intervalle.
Toute méthode de redevance doit également fonctionner pour les fédérations.	Organiser une réunion avec toutes les fédérations pour partager les bonnes pratiques en matière de subdivision des cotisations. En règle générale, l'association composante procède à une répartition par habitant.
Plusieurs OM ont souhaité appliquer un "état d'esprit mondial" à ce travail et entendre le point de vue d'autres personnes avant de se forger leur propre opinion.	Les listes de contacts des OM sont disponibles sur Campfire pour tout OM qui souhaite s'adresser directement à un OM spécifique ou à un groupe d'OM. Des forums de discussion régionaux de l'AGE auront lieu en juin 2024 pour préparer l'AGE et discuter des propositions de redevances. En outre, un forum de discussion de l'AGE mondiale sera proposé le samedi 31 août pour que les OM aient une dernière chance de débattre ensemble de ces sujets.

4. Projet de modèle de cotisation

Sur la base des retours de la consultation, le groupe de pilotage du projet de révision des cotisations, soutenu par le Comité d'audit, des finances et des risques et par le Conseil mondial, a élaboré trois projets de méthodologies de cotisation. Ces trois options sont présentées ci-dessous et peuvent également être consultées dans ce [tableau de données](#) (les cotisations résultant de chaque option sont indiquées par MO). N'oubliez pas de faire appel à votre "mentalité mondiale" et de considérer les options non seulement du point de vue de votre propre organisation membre, mais aussi dans l'intérêt du Mouvement dans son ensemble.

4.1 Option A

Taux par membre (TPM) (0,52 GBP en 2024) x Chiffres du recensement x Remise sur la tranche de richesse.

- Le TPM est ajusté tous les trois ans pour tenir compte de l'inflation¹²
- Les chiffres du recensement sont ajustés à chaque période triennale sur la base des données des années les plus récentes (par exemple, le recensement effectué en 2026 constituerait la base de calcul pour la période triennale 2027-2029).
- Huit bandes de richesse sont formées en utilisant les limites du RNB-pc de la Banque mondiale (méthode Atlas) et ajustées sur une base triennale.

¹² Basé sur la moyenne du taux d'inflation au Royaume-Uni pour les 3 années précédentes. Il est proposé d'utiliser le taux de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Royaume-Uni, car il est constamment inférieur aux indices mondiaux et c'est là que la majorité des coûts de l'AMGE sont encourus.

Tableau 1 : Nouvelles fourchettes de richesse proposées par l'AMGE

WAGGGS Code de la bande de richesse	Pourcentage des honoraires payés	Les bandes de richesse de l'AMGE	USD	Notes
1	0%	Revenu très faible	568	Banque mondiale Faible revenu - 50 % les plus bas
2	10%	Faible revenu	569-1,135	Banque mondiale Faible revenu - 50 % supérieur
3	20%	Inférieur Moyen	1,136-4,465	Selon la Banque mondiale
4	30%	Inférieure Supérieure Moyenne	4,466-6,923	Banque mondiale Supérieur Moyen - inférieur 50
5	40%	Supérieure Supérieure Moyenne	6,924-13,845	Banque mondiale Moyenne supérieure - 50% supérieure
6	50%	Revenu élevé A	13,846- 27,690	2 x Banque mondiale - Revenu élevé
7	75%	Revenu élevé B	27,691- 55,382	2 x à 4 x Banque mondiale Revenu élevé
8	100%	Revenu élevé C	>55383	> 4 x Banque mondiale - Revenu élevé

4.2 Option B

Chaque Organisation membre est affectée à une grille de paiement de la cotisation basée sur une bande de recensement (sans utiliser les chiffres spécifiques du recensement) et la catégorie de richesse du pays.

C'est peut-être le plus simple de tous les modèles, en réponse aux commentaires de la consultation "Le modèle doit être simple à calculer. Rien de trop compliqué".

- Les tranches de recensement sont ajustées à chaque période triennale sur la base des données de l'année la plus récente. Le nombre de tranches de recensement a été augmenté, en réponse aux commentaires de la consultation.
- Les tranches de richesse sont fixées en utilisant les limites de la Banque mondiale (avec l'ajout de la tranche D+ qui inclut les OM dont le RNB est supérieur à 27 693 USD) et sont ajustées sur une base triennale.

Tableau 2 : Bandes de recensement et de richesse proposées dans l'option B

	Recensement	A GBP	B GBP	C GBP	Band D (\$13, 846 - 27, 692)	D + GBP (OM dont le RNB est le double de la bande D minimale = >27 693 \$)
1	<1000	£200	£500	£1,000	£1,250	£1,500
2	1,001-5,000	£300	£1,000	£2,000	£2,500	£3,000
3	5,001-10,000	£400	£1,500	£3,000	£4,000	£5,000
4	10,001-20,000	£500	£2,000	£4,000	£6,000	£10,000
5	20,001-30,000	£600	£2,500	£5,000	£8,000	£15,000
6	30,001-50,000	£700	£3,000	£6,000	£12,000	£20,000
7	50,001-100,000	£800	£3,500	£8,000	£16,000	£25,000
8	100,001-250,000	£900	£4,000	£10,000	£20,000	£50,000
9	250,001-500,000	£1,000	£4,500	£15,000	£30,000	£130,000
10	500,001-1,000,000	£1,500	£5,000	£20,000	£50,000	£150,000
+	100,000	£1,000	£4,500	£15,000	£30,000	£130,000

4.3 Option C

L'option A ou B est appliquée, en fonction de la taille de l'OM et de la tranche de richesse du pays.

L'option A s'applique aux OM des tranches de richesse C et D de la Banque mondiale.

L'option B est appliquée aux OM des tranches de richesse A et B de la Banque mondiale.

5. Ajustements supplémentaires

Les ajustements supplémentaires suivants sont proposés pour répondre à chacun des trois principes :

PRINCIPE 1 Soutenir la mise en œuvre de la stratégie de l'AMGE.	PRINCIPE 2 Utiliser une méthodologie équitable, transparente et objective.	PRINCIPE 3 Fournir un modèle durable pour soutenir un Mouvement ¹³ fort et prospère aujourd'hui et à l'avenir.
Les nouvelles OM bénéficient d'une réduction de 100% au cours de leur première année d'affiliation.	Toutes les OM paient un taux par membre entre GBP1,00 (livre sterling) et GBP 0,01 (livre sterling).	Aucune OM ne paie plus de 50% des revenus totaux provenant des cotisations perçues par l'AMGE chaque année.
Les cotisations des OM sont plafonnées au-delà d'un certain seuil de membres (par exemple, dans l'option A, les OM des tranches de richesse 2 et 3 ne paient pas pour les membres dépassant 250 000 et, dans	Les frais minimum pour les Membres titulaires sont de GBP 170 (livres sterling) par an et de GBP 85 (livres sterling) par an pour les Membres associés.	Le modèle de cotisation inclut un mécanisme permettant aux OM d'émettre des préoccupations exceptionnelles spécifiques avec une certaine flexibilité pour l'ajustement de la cotisation, de sorte que les

¹³ Le 'Mouvement' fait référence à l'AMGE, aux OM et à leurs membres.

l'option B, les OM de la tranche de richesse A ne paient pas pour plus de 500 000 membres).		problèmes individuels puissent être traités rapidement. Cela peut concerner la devise, le niveau du RNB, le calendrier de paiement, etc.
	L'allègement transitoire continue de s'appliquer lorsqu'une OM a subi une augmentation ou une diminution des frais de plus de 33 % entre deux périodes triennales. Dans ces cas, les frais augmentent ou diminuent d'un tiers chaque année de la période triennale. Toute augmentation est plafonnée à 100 % du total entre les périodes triennales. Les diminutions ne sont pas plafonnées entre les périodes triennales.	Introduire un processus clair et simple pour permettre des 'contributions de solidarité' volontaires afin de permettre le soutien MO-to-MO et la mise en œuvre de la stratégie de l'AMGE.
	Les Membres associés bénéficient d'une réduction de 50 % sur la base des données de recensement communiquées lors du calcul de leur cotisation pour la première période triennale de leur affiliation. Cette réduction est ramenée à 25 % pour les périodes triennales suivantes, jusqu'au moment de l'obtention du statut de Membre titulaire.	
	Les conséquences d'un non-paiement sont claires et efficacement gérées et communiquées de manière transparente.	

6. Vers l'AGE

Le Conseil mondial proposera le(s) modèle(s) définitif(s) de calcul des cotisations d'ici le 20 juin 2024, prêt à être voté lors de l'AGE du 14 septembre 2024.

Les organisations membres seront invitées à soumettre des propositions d'amendement sur la formulation de la (des) proposition(s) de motion. Ces propositions d'amendement doivent être soumises avant le 5 juillet 2024.

Pour vous aider à prendre des décisions, l'AMGE organise cinq forums de discussion régionaux de l'AGE en juin et un forum de discussion mondial de l'AGE le 31 août 2024. Toutes ces dates clés sont indiquées dans le diagramme ci-dessous :



Le Conseil mondial est responsable du développement, de l'approbation et de la révision des politiques de l'AMGE. En tant que tel, le Conseil mondial mettra à jour sa politique d'affiliation, y compris le modèle de cotisation, en incorporant les changements de toute motion approuvée. Le Conseil mondial achèvera cette tâche d'ici décembre 2024.

7. Prochaines étapes

- Lisez, relisez et discutez de ce document au sein de votre MO et entre vous.
- Nous vous encourageons tout particulièrement à nous faire part de vos commentaires sur ces questions :

Section 1 - Le Conseil mondial pourrait-il améliorer l'une ou l'autre des actions proposées afin de répondre aux commentaires de la consultation ?

Section 2 - Les options A, B ou C vous posent-elles des problèmes importants ?

Section 3 - Y a-t-il des ajustements qui devraient être modifiés ?

- Envoyez vos commentaires à membershipfeereview@waggggs.org avant le **vendredi 7 juin**. Nous serons ravis d'organiser des réunions virtuelles individuelles avec le groupe de pilotage - veuillez nous envoyer un courriel afin que nous puissions organiser une réunion avec vous avant le 7 juin. Des services d'interprétation peuvent être proposés.

- Participez au forum de discussion de votre EGM régionale qui aura lieu en juin 2024. Veuillez cliquer sur les liens ci-dessous pour enregistrer votre participation :

[Session d'information pour la Région Afrique](#) @12h00 UTC le 29 juin (anglais et français)
[Session d'information pour la Région arabe](#) @14h00 UTC le 24 juin (arabe et français)
[Session d'information pour la Région Asie Pacifique](#) @6h00 UTC le 30 juin (anglais)
[Session d'information pour la Région Europe](#) @17h30 UTC le 11 juin (anglais et français)
[Session d'information pour la Région de l'Hémisphère occidentale](#) @15h00 UTC le 29 juin (anglais et espagnol)

- Veillez à ce que votre organisation membre s'inscrive pour participer à l'AGE [ici](#).

8. Conclusion

Il ressort clairement de la consultation qu'il existe des défis inhérents à l'identification d'une méthodologie de cotisation durable que l'AMGE et ses 153 Organisations membres jugent toutes acceptables. Continuer à travailler ensemble pour résoudre ces défis permettra d'obtenir la meilleure solution possible pour le Mouvement.

Comme l'a indiqué un répondant à l'enquête, "l'AMGE est une nécessité : "L'AMGE est une nécessité et nous nous engageons à soutenir un résultat positif pour l'AMGE. Nous reconnaissons la valeur d'une organisation centrale car notre valeur est d'être une organisation mondiale. Nous sommes plus forts ensemble".

Continuons à travailler ensemble pour être durables et plus forts.

9. Glossaire

- *Equitable* : juste, raisonnable et impartial.
- *Objectif* : qui n'est pas influencé par des sentiments ou des opinions personnelles lors de l'examen et de la représentation des faits.
- *Durable* : capable de se maintenir à un certain rythme ou à un certain niveau.
- *Transparent* : clair et facile à comprendre ou à reconnaître.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

14 SEPTEMBRE 2024



ASSOCIATION MONDIALE
DES GUIDES ET DES
ECLAIREUSES